

**CONTRAT À IMPACT SOCIAL DANS L'ÉDUCATION :**  
**Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire**  
**renouvelle pour 3 ans son engagement auprès d'Article 1**  
**Objectif : sécuriser les parcours des jeunes de la filière agricole.**

Décembre 2023 – L'association Article 1 démarrait en 2018 le tout premier Contrat à Impact Social (CIS) dans l'éducation : le CIS. Cette initiative inédite a permis à Article 1 de déployer un parcours d'accompagnement pré et post-bac, à destination de plus de 1000 jeunes de l'enseignement professionnel agricole en région Occitanie et dans les Hauts-de-France.

L'objectif était double : lutter contre le décrochage scolaire et promouvoir la poursuite d'études dans la filière agricole. Fort des ses résultats positifs, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a choisi de poursuivre le partenariat avec Article 1 pour accompagner les lycéens et les étudiants de la filière agricole, mais aussi leurs enseignants. Ce partenariat prévu pour une durée de 3 ans ciblera particulièrement les lycéens professionnels. Il s'agit du premier exemple en France de "CIS réussi", avec une pérennisation du projet à la clef.

**CIS Agricole : une 1<sup>ère</sup> expérimentation réussie :**

En partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, de septembre 2018 à juin 2023, le tout premier CIS agricole\* a permis à Article 1 de déployer un parcours d'accompagnement allant du bac -2 au bac +2 auprès des élèves boursiers des BTS de l'enseignement agricole (BTSA) et les élèves de l'enseignement professionnel agricole de Première et de Terminale. Ce projet concernait les régions des Hauts-de-France et de l'Occitanie principalement du fait de la présence de nombreux publics en difficulté dans ces régions.

Au sein de ce CIS Agricole, deux programmes coexistent :

- **LE PROGRAMME PRÉ-BAC** : qui s'adresse aux lycéens en bac professionnel agricole au moyen d'ateliers en présentiel sur les codes professionnels, la connaissance de soi et la projection dans la vie après le bac.
- **LE PROGRAMME POST-BAC** : pour lutter contre le décrochage des étudiants boursiers en formation Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA 1 et 2) grâce au programme de mentorat et d'événements collectifs.
- Les deux programmes ont bénéficié d'ateliers collectifs, d'un accès à la plateforme d'aide à l'orientation Inspire-orientation.org, ainsi que des visites de sites afin de faire découvrir aux lycéens et étudiants le monde de l'entreprise.

A l'issue de ces 5 années d'expérimentation Article 1 tire un bilan positif puisqu'un grand nombre des objectifs fixés dans la convention mise en place entre le Ministère, BNP Paribas et le Fonds B ont été dépassés.

Depuis 2018 :

- **PRÉ-BAC** :
  - > 218 ateliers réalisés dans 11 lycées professionnels agricoles partenaires
  - > 747 lycéens rencontrés en présentiel

- > + 16,5 % des élèves accompagnés ont émis au moins 1 vœu sur Parcoursup comparé à la moyenne nationale pour un même public (filières agricoles)
- POST-BAC :
  - > 89 étudiants de BTS Agricole accompagnés au travers du mentorat

*« La mise en place de ce dispositif depuis 2018 a permis de développer de solides relations de confiance avec les lycées partenaires, les équipes pédagogiques et les jeunes rencontrés. Ainsi, les résultats de ce CIS sont positifs : les lycéens qui ont bénéficié de ce dispositif se sentent plus impliqués dans leur orientation scolaire et se renseignent plus largement sur la poursuite d'études. Nous avons pu mettre l'accent sur le développement personnel des jeunes ainsi que la confiance en eux » explique Benjamin Varron, Délégué Régional Grand-Ouest, adjoint à la direction des territoires et Chef de projet Contrat à Impact Social*

Le Contrat à Impact Social intervient dans une démarche solidaire, afin d'agir sur la persévérance scolaire et lutter contre le décrochage des élèves boursiers issus du bac professionnel mais aussi les aider à développer leur confiance en eux, croire davantage en leur capacités, lever les réflexes d'autocensure et les amener à poursuivre leurs études.

## Un nouveau CIS pour répondre aux enjeux de déploiement national

En 2022, notre association a été lauréate de son second CIS porté par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'insertion. Après avoir développé notre action auprès des élèves de la filière agricole, ce second Contrat à Impact Social nous permet d'accompagner les lycéens et étudiants des territoires d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) dans la poursuite de leurs études et insertion professionnelle. Au programme l'ouverture d'antennes sur place, permettant de déployer des ateliers dans les lycées et l'ouverture de résidences étudiantes MA1SON pour accueillir les étudiants ultramarins quand ils viennent étudier en France métropolitaine.

*« Les Contrats à Impact Social sont une opportunité pour Article 1 d'expérimenter des dispositifs innovants auprès de publics spécifiques. Nous sommes fiers des résultats de notre premier CIS à destination des élèves de l'enseignement professionnel agricole et extrêmement heureux que le Ministère de l'agriculture partage ce bilan et nous donne les moyens de prolonger ce programme. Notre 2ème CIS, qui vient d'être signé, s'annonce tout aussi prometteur et challengeant puisqu'il vise des territoires où les besoins en termes d'égalité des chances sont immenses mais où les associations, sans moyen spécifique, peinent à intervenir » explique Benjamin Blavier, président exécutif de Article 1.*

\*Également connu sous le sigle CIS, le Contrat à Impact Social est un dispositif de financement au service d'une mission d'intérêt général. Reposant sur un partenariat tripartite constitué d'acteurs publics, d'une structure de l'ESS et d'investisseurs privés, le CIS a pour objectif de favoriser l'émergence de programmes sociaux innovants, notamment dans le secteur de l'Education. L'entité issue de l'ESS finance son projet en sollicitant des investisseurs privés que la collectivité publique ne rembourse qu'en fonction des résultats réellement constatés.

### À PROPOS D'ARTICLE 1

Article 1 œuvre pour une société dans laquelle l'orientation, la réussite d'études et la trajectoire professionnelle ne dépendent plus des origines, pour une liberté réelle débarrassée des déterminismes sociaux ; pour une société où la réussite passe par le lien social et l'engagement citoyen.

Grâce à des dispositifs innovants et à un système de mentorat solidaire, Article 1 a su mobiliser 31 000 bénévoles, 200 partenaires et accompagne chaque année plus de 221 000 jeunes dont près de 122 000 issus de milieux populaires, parmi lesquels 52 000 ont été rencontrés en ateliers et 36 000 bénéficient d'un accompagnement individuel grâce au mentorat.

#### Contacts presse

Agence Shadow communication

Nina Djitli Chaumont – ninadjitlichautmont@shadowcommunication.fr – 06 62 94 86 84

Aurélie Vinzent – aurelievinzent@shadowcommunication.fr – 06 58 66 80 49